

Le droit à la mobilité, un véhicule collectif pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Mémoire de la Coalition nationale pour la tarification sociale en transport (CNTST)

Dans le cadre de la consultation publique pour le plan d'action gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

Membres de la CNTST :



Présentation de la CNTST

La Coalition nationale pour la tarification sociale en transport (CNTST) est une coalition interrégionale d'organisations provenant de différentes régions du Québec et rassemblées autour d'une préoccupation centrale : les impacts du coût du transport en commun sur les personnes en situation de pauvreté.

La CNTST a pour objectif de rallier les organisations concernées afin de faire progresser le droit à la mobilité des personnes à faible revenu par l'implantation de mesures de tarification sociale partout au Québec avec la contribution financière du Gouvernement du Québec.

La cherté du transport en commun et adapté : source d'appauvrissement et d'exclusion sociale

Ces dernières années la détérioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté est devenue fort inquiétante au Québec. L'augmentation dramatique de la fréquentation des banques alimentaires en est un exemple probant. L'impossibilité pour de plus en plus de personnes de se déplacer en est un autre exemple tout aussi flagrant, mais moins reconnu, puisqu'il est moins visible. L'immobilité qui leur est imposée pousse à l'isolement ainsi qu'à l'exclusion sociale et économique. Absent des trois plans d'action gouvernementaux précédents, il est plus que temps que le transport soit considéré comme un besoin essentiel puisque la cherté du transport en commun est un enjeu qui soulève des difficultés réelles pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Le gouvernement permettrait ainsi une avancée significative et structurante dans la lutte contre la pauvreté en s'attaquant à la cherté du transport en commun et adapté. À cause des tarifs actuels très élevés, les personnes à faible revenu sont contraintes de limiter leurs déplacements afin de respecter leur budget restreint. Cela impacte sur leur capacité d'aller à l'épicerie et de se nourrir sainement, de se trouver un emploi et de le maintenir, de visiter famille et proches, de se rendre à des rendez-vous médicaux, de fréquenter les organismes communautaires, etc. Plusieurs personnes doivent couper dans leurs besoins essentiels ou encore s'endetter pour arriver à payer le coût du transport en commun et adapté.

De plus, avec l'explosion du coût des loyers, plusieurs familles et personnes à faible revenu sont dans l'obligation d'aller de plus en plus loin des milieux de vie complets pour avoir accès à des logements à des prix décents, qu'elles habitent en ville, en banlieue ou à la campagne. Ces personnes doivent ainsi parcourir plus de distance pour être en mesure de combler leurs besoins de base et cela augmente la pression, déjà trop importante, sur leur budget de transport. D'ailleurs, le poste budgétaire consacré au transport des ménages ne fait qu'augmenter et cela a des conséquences encore plus importantes chez certains groupes de personnes. C'est le cas notamment des femmes, car elles sont majoritaires à utiliser les transports en commun et adapté et que leurs motifs de déplacement sont différents et plus variés. Elles font plus fréquemment des arrêts entre le travail et la maison, par exemple pour aller à l'épicerie, à la garderie ou s'occuper de proches. De plus, elles se retrouvent plus souvent en situation de pauvreté. C'est

le cas également des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en perte d'autonomie qui sont nombreuses à compter sur les transports collectifs pour leurs déplacements.

Aussi, en matière d'aménagement du territoire, que ce soit en milieu urbain ou rural, nous soulignons les défis des personnes vivant dans des secteurs qui se dévitalisent et perdent des services de proximité accessibles à distance de marche ou des secteurs résidentiels qui ont été développés en fonction de l'automobile et offrent peu de services de proximité.

Les impacts d'un manque d'accès au transport sont énormes, appauvrissement des personnes bien sûr, mais aussi une aggravation de l'isolement et de l'exclusion sociale. On observe donc des inégalités sociales, mais aussi de santé, tant dans l'accès aux services de santé que dans l'état de santé, dues à des enjeux de cherté du transport. On retrouve d'ailleurs ce constat dans plusieurs rapports des Directions de Santé Publique tant à Montréal, à Québec qu'en Montérégie. « *Les inégalités sociales et les inégalités des conditions de vie n'ont rien de naturel. Elles résultent de choix de société. Elles découlent des politiques économiques et sociales qu'une collectivité met de l'avant.* ¹»

La mobilité : un droit à reconnaître

Se déplacer est un besoin essentiel pour tous et toutes : c'est par le déplacement que chaque personne peut avoir accès aux lieux qu'elle désire fréquenter, à son réseau social, à ses activités et aux différents services publics, privés et communautaires. Par conséquent, nous croyons que la mobilité devrait être reconnue comme un droit puisqu'il permet la mise en œuvre de plusieurs autres droits humains fondamentaux comme le droit au travail, à une alimentation saine, à un logement adéquat, à l'éducation, à des soins de santé, à la justice, etc. Compte tenu qu'un grand nombre de personnes n'ont pas les moyens financiers de posséder une voiture, mais aussi parce que les transports collectifs sont des services publics, nous estimons que chaque citoyenne et citoyen devrait y avoir accès équitablement. Comme le mentionne le *Conseil des Montréalaises*, « la mobilité dépasse la simple question de se rendre d'un point à l'autre : il s'agit d'un facteur fondamental de l'intégration sociale et économique des individus en général et des individus défavorisés en particulier »². La mobilité des individus favorise en effet leur inclusion sociale.

La tarification sociale basée sur le revenu : un outil pour favoriser l'équité

¹ DSP Capitale-Nationale, *Comprendre et agir autrement. Pour viser l'équité en santé dans la région de la Capitale Nationale*, 2012, p.15.

² Conseil des Montréalaises, *La tarification sociale du transport en commun : étude de cas de Calgary*, mai 2012.

La tarification sociale basée sur le revenu est une mesure d'équité sociale qui vise la réduction des inégalités et la correction des injustices. Il s'agit d'offrir une réduction substantielle des tarifs selon la situation financière des ménages. Elle permet d'aider les personnes qui doivent composer avec l'augmentation du coût de la vie et des services essentiels, avec l'éloignement des services publics et sociaux ainsi qu'avec un revenu insuffisant pour répondre à leurs besoins.

Nous identifions ainsi la tarification sociale basée sur le revenu comme une solution concrète pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté. Appuyés par l'exemple de municipalités québécoises dont Gatineau et Québec ainsi que celui de plusieurs villes canadiennes et ailleurs dans le monde, nous affirmons qu'il s'agit d'une mesure réaliste à mettre en œuvre.

Il est à noter que différentes évaluations et études démontrent que la tarification sociale du transport en commun basée sur le revenu a de réelles retombées positives sur la mobilité des personnes admissibles, sur leur qualité de vie, et sur la société en général. En 2019, un an seulement après la mise en place d'une tarification sociale, la Société de transport de l'Outaouais a estimé les résultats concluants : « le quart (26 %) des détenteurs du titre ÉCHO n'utilisait pas les transports collectifs auparavant (...) On a tendance à croire que ces gens se déplaçaient moins, comme le seuil de faible revenu a été fixé à 17 050 \$ pour une personne seule. Ça permet de contrer l'isolement »³. Selon les données recueillies, pour les personnes admissibles qui utilisaient déjà le transport en commun auparavant, l'accès à la tarification sociale leur a permis d'augmenter de 32% leurs déplacements.

Conclusion et recommandations

L'accès au transport en commun est un aspect central pour l'accès à l'emploi, à des soins, à une vie de qualité ainsi qu'un facteur favorisant les individus à sortir de l'isolement. Cela implique que tous les individus aient les moyens effectifs de se déplacer, donc que leur droit à la mobilité soit respecté.

Il est nécessaire aujourd'hui de développer une vision d'avenir du transport en commun, dont un des piliers doit impérativement être l'accès financier pour toutes les couches de la société, incluant les moins nantis. La tarification sociale est une des solutions permettant d'atteindre ce but.

Les **deux principales recommandations** de la CNTST afin de concrétiser ces mesures :

³ *Gatineau se réjouit du succès de la tarification sociale*, lapresse.ca (6 avril 2019)

- **Un financement substantiel et récurrent pour la mise en place et la pérennisation de mesures de tarification sociale basée sur le revenu dans le transport en commun dans chaque municipalité du Québec, afin d’offrir aux ménages à faible revenu une réduction d’au moins 50% sur les tarifs de transport collectif.**
- **Un meilleur financement des services de transport en commun et adapté à travers le Québec, afin de rapidement et considérablement baisser les tarifs du transport collectif.**

Nous recommandons ainsi que ces deux cibles soient inscrites dans le 4^e plan d’action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale.